Anciens Combattants Canada | Veterans Affairs Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Anciens Combattants Canada

2015-2016

L'honorable Erin O'Toole, C.P., C.D., député
Ministre des Anciens Combattants

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants, 2015.

N° de catalogue V1-5/2015F-PDF

ISSN 2292-4183

Table des matières

Message du ministre 1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
Profil de l'organisation 3
Contexte organisationnel 3
Raison d'être 3
Responsabilités 4
Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP) 5
Priorités organisationnelles 6
Analyse des risques 10
Dépenses prévues 11
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 14
Tendances relatives aux dépenses du Ministère 15
Budget des dépenses par crédit voté 15
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17
Résultat stratégique 1 : Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles 17
Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès 17
Sous-programme 1.1.1 : Programme de pension d'invalidité 18
Sous-Sous-programme 1.1.1.1 : Pensions d'invalidité 19
Sous-Sous-programme 1.1.1.2 : Allocation d'incapacité exceptionnelle 20
Sous-Sous-programme 1.1.1.3 : Allocation de traitement 21
Sous-Sous-programme 1.1.1.4 : Autres allocations 22
Sous-programme 1.1.2 : Programme d'indemnités d'invalidité 23
Sous-Sous-programme 1.1.2.1 : Indemnités d'invalidité 24
Sous-Sous-programme 1.1.2.2 : Aide aux études 25
Programme 1.2 : Programme de soutien financier 26
Sous-programme 1.2.1 : Avantages financiers 27
Sous-Sous-programme 1.2.1.1 : Perte de revenus 28
Sous-Sous-programme 1.2.1.2 : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes 29
Sous-Sous-programme 1.2.1.3 : Prestation de retraite supplémentaire 30
Sous-Sous-programme 1.2.1.4 : Allocation pour déficience permanente 31
Sous-programme 1.2.2 : Allocation d'ancien combattant 32
Programme 1.3 : Programme de soins de santé et Services de réinsertion 33
Sous-programme 1.3.1 : Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle 34
Sous-programme 1.3.2 : Services de transition de carrière 35
Sous-programme 1.3.3 : Avantages pour soins de santé 36
Sous-Sous-programme 1.3.3.1 : Avantages pour soins de santé et services 37
Sous-Sous-programme 1.3.3.2 : Programme de soins de santé – RSSFP 38

Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) 39
Sous-Sous-programme 1.3.4.1 : PAAC – Soins à domicile et autres services 40
Sous-Sous-programme 1.3.4.2 : PAAC – Autres services 41
Sous-programme 1.3.5 : Soins intermédiaires et soins de longue durée 42
Sous-Sous-programme 1.3.5.1 : Établissements non ministériels – PAAC 43
Sous-Sous-programme 1.3.5.2 : Établissements non ministériels – Soins de longue durée 44
Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne 45
Résultat stratégique 2: Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance. 46
Programme 2.1: Programme Le Canada se souvient 46
Sous-programme 2.1.1: Éducation et sensibilisation du public 48
Sous-programme 2.1.2: Cérémonies et activités 50
Sous-programme 2.1.3: Partenariats et ententes de collaboration 51
Sous-programme 2.1.4: Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières 52
Sous-programme 2.1.5: Programme de funérailles et d'inhumation 53
Résultat stratégique 3: Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants. 54
Programme 3.1: Bureau de l'ombudsman des vétérans 54
Services internes d'ACC 56
Section III : Renseignements supplémentaires 57
État des résultats prospectif 57
Tableaux de renseignements supplémentaires 58
Dépenses fiscales et évaluations 58
Section IV: Coordonnées de l'organisation 59
Annexe : Définitions 61
Notes de fin de document 63

Message du ministre

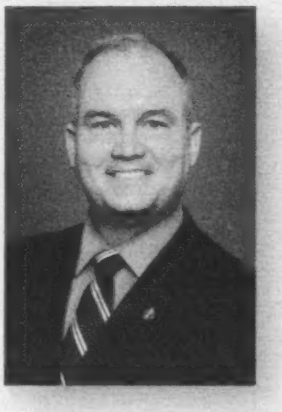

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2015-2016 d'Anciens Combattants Canada, mon premier depuis que j'ai été nommé ministre des Anciens Combattants. C'est pour moi un grand honneur de servir ceux et celles qui ont si bien servi le Canada. Je compte travailler ardemment pour que les vétérans du Canada et leurs familles obtiennent les services, les avantages et tout le respect qu'ils méritent. Le *Rapport sur les plans et les priorités* est un document phare en matière de planification qui trace le parcours du Ministère pour l'année qui vient. Ce document présente les objectifs visés et jette les fondements de nombreuses initiatives importantes.

À titre d'ancien officier militaire, je tiens à exprimer ma passion sincère pour le service militaire et le Canada. À titre de ministre, je m'engage à être à l'écoute et à envisager un plan qui donnera suite à ce que j'entends. Notre plan sera fondé sur les trois piliers suivants : placer le vétéran et sa famille au centre de nos politiques, de notre façon de faire et de nos services; créer une culture d'excellence du service; et résoudre les difficultés auxquelles les vétérans font souvent face durant leur transition à la vie civile. Afin de faire avancer le tout, le Ministère poursuivra sur la lancée des réalisations de l'an dernier, notamment des améliorations apportées aux services de santé mentale pour les vétérans et leurs familles.

Cette année, nous tirerons profit des initiatives antérieures, comme le travail que notre gouvernement a entamé afin qu'il soit plus facile pour les vétérans de se trouver un emploi à la fonction publique fédérale et au secteur privé. Des efforts sont aussi en cours entre Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes/le ministère de la Défense nationale pour offrir de manière plus rapide de meilleurs services aux membres des Forces armées canadiennes qui effectuent la transition de celles-ci, où ils reçoivent des services du ministère de la Défense nationale pendant leur service militaire, à ceux offerts par Anciens Combattants Canada, après la libération. Nous tablerons sur ces services et sur d'autres initiatives cette année, comme vous serez en mesure de le constater dans ce document.

Pour poursuivre dans cette veine, je me réjouis à l'avance de travailler de près avec le Bureau de l'ombudsman. J'ai aussi hâte de m'entretenir avec les organismes de vétérans et autres intervenants et d'entendre leurs conseils judicieux pour m'aider à fournir aux vétérans l'excellence de service à laquelle ils s'attendent.

Dans l'année qui vient, le Ministère s'appliquera à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations formulées par diverses sources, y compris celles du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes et d'autres découlant d'une récente vérification des services de santé mentale.

La commémoration continuera de jouer un rôle de premier plan cette année, au moment où nous honorons le service et les sacrifices de braves Canadiens et Canadiennes qui ont servi et qui continueront de servir notre pays en revêtant l'uniforme.

Les vétérans du Canada, et leurs familles, sont respectés partout dans le monde où leurs efforts ont contribué à la défense de la liberté et de la primauté du droit. Ils méritent notre respect, nos

remerciements et le droit d'être traités avec dignité, équité, empathie et compassion. C'est là notre but ultime et il doit en être ainsi pour toujours.

Cordialement,

L'honorable Erin O'Toole, C.P., C.D., député
Ministre des Anciens Combattants

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Erin O'Toole, C.P., C.D., député

Premier dirigeant : Walter Natynczyk, général (à la retraite), sous-ministre

Portefeuille ministériel : Anciens Combattants

Instruments habilitants : *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*[i]
Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes[ii]
(Nouvelle Charte des anciens combattants)
Loi sur les pensions[iii]

Année d'incorporation ou de création : 1923

Contexte organisationnel

Raison d'être

C'est en partie grâce à ses réalisations en temps de guerre que le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique. Anciens Combattants Canada (ACC) a pour raison d'être d'aider les personnes dont les efforts courageux nous ont laissé cet héritage et qui ont permis à notre nation de s'épanouir.

Le mandat d'ACC est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, en vertu de laquelle le ministre des Anciens Combattants doit voir « aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile de personnes ayant servi soit dans les Forces armées canadiennes ou dans la Marine marchande du Canada, soit dans la marine, la marine marchande, l'armée de terre ou l'aviation de Sa Majesté, de personnes qui ont pris part, d'une autre manière, à des activités reliées à la guerre, et de personnes désignées [...], et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge ». ACC est également chargé de perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et de celles qui ont servi en temps de guerre, de conflit armé et de paix.

ACC entreprend une stratégie de cinq ans (2015-2020) visant à améliorer l'appui offert aux vétérans en se concentrant sur un changement dans la culture et dans la production, les politiques, les pratiques et les procédés ministériels. La stratégie sera fondée sur trois piliers : une approche centrée sur le vétéran, qui placera le vétéran au cœur des activités du Ministère, mettant son bien-être avant tout; une intégration entre les programmes et les services de transition de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada, de façon à éliminer les complexités entre les deux organisations qui nuisent à l'accès aux avantages au cours de la transition; et une attention renouvelée à l'excellence du service qui reconnaîtra et créera des possibilités de dépasser les attentes en comprenant bien les vétérans et leurs besoins.

Responsabilités

Pour réaliser son mandat, Anciens Combattants Canada offre des services et des avantages qui répondent aux besoins des vétérans, d'autres personnes et de leurs familles. Les trois principaux rôles du Ministère sont les suivants :

Fournir des prestations d'invalidité, du soutien financier et des services de transition – Anciens Combattants Canada administre des programmes qui compensent les répercussions des invalidités liées au service. Le Ministère offre un soutien financier dans les cas où des invalidités liées au service ou susceptibles de mettre fin à une carrière touchent la capacité d'une personne de gagner sa vie. Le Programme de réadaptation exhaustif du Ministère vise à aider les vétérans à réussir leur transition de la vie militaire, et les gestionnaires de cas travaillent étroitement avec eux et leurs familles pour cerner et répondre à leurs besoins.

Contribuer financièrement aux soins de santé et aux services de réinsertion – Le Ministère travaille avec de multiples ordres gouvernementaux pour offrir du financement, aux provinces ou vétérans, pour des avantages et des services de soins de santé visant à améliorer le mieux-être des vétérans et d'autres personnes admissibles et à favoriser leur autonomie. Il fournit également un soutien financier aux vétérans et à leurs familles afin de faciliter leur transition à la vie civile.

Catalyser les activités commémoratives nationales et internationales – Le Ministère perpétue le souvenir des réalisations et des sacrifices de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit armé et de paix, et fait valoir l'importance de ces efforts dans le contexte canadien actuel. Anciens Combattants Canada sensibilise le public et crée un legs qui est laissé aux générations futures en favorisant le souvenir des contributions consenties par les soldats tombés au combat et les vétérans du Canada. De plus, le Ministère assure l'entretien et le fonctionnement de quatorze monuments commémoratifs en Europe.

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans aide les vétérans, les hommes et les femmes qui portent l'uniforme au sein des FAC, les membres et les anciens membres de la GRC, ainsi que leurs familles et d'autres personnes, à régler des problèmes rattachés à ACC et à la *Déclaration des droits des anciens combattants*[iv]. L'ombudsman des vétérans est un agent impartial et indépendant. Il relève directement du ministre des Anciens Combattants et voit à ce que les vétérans, leurs représentants et leurs familles soient traités de façon équitable.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 Résultat stratégique : Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles

- **1.1 Programme :** Indemnités d'invalidités et de décès
  - **1.1.1 Sous-programme :** Programme de pensions d'invalidité
    - **1.1.1.1 Sous-sous-programme :** Pension d'invalidité
    - **1.1.1.2 Sous-sous-programme :** Allocation d'incapacité exceptionnelle
    - **1.1.1.3 Sous-sous-programme :** Allocation de traitement
    - **1.1.1.4 Sous-sous-programme :** Autres allocations
  - **1.1.2 Sous-programme :** Programme d'indemnités d'invalidité
    - **1.1.2.1 Sous-sous-programme :** Indemnités d'invalidité
    - **1.1.2.2 Sous-sous-programme :** Aide aux études
- **1.2 Programme :** Programme de soutien financier
  - **1.2.1 Sous-programme :** Avantages financiers
    - **1.2.1.1 Sous-sous-programme :** Allocation pour perte de revenus
    - **1.2.1.2 Sous-sous-programme :** Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes
    - **1.2.1.3 Sous-sous-programme :** Prestation de retraite supplémentaire
    - **1.2.1.4 Sous-sous-programme :** Allocation pour déficience permanente
  - **1.2.2 Sous-programme :** Allocation aux anciens combattants
- **1.3 Programme :** Programme de soins de santé et services de réinsertion
  - **1.3.1 Sous-programme :** Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle
  - **1.3.2 Sous-programme :** Services de transition de carrière
  - **1.3.3 Sous-programme :** Avantages pour soins de santé
    - **1.3.3.1 Sous-sous-programme :** Avantages pour soins de santé et services
    - **1.3.3.2 Sous-sous-programme :** Programme de soins de santé – Régime de soins de santé de la fonction publique
  - **1.3.4 Sous-programme :** Programme pour l'autonomie des anciens combattants
    - **1.3.4.1 Sous-sous-programme :** Programme pour l'autonomie des anciens combattants – soins à domicile et autres services
    - **1.3.4.2 Sous-sous-programme :** Programme pour l'autonomie des anciens combattants – Autres services
  - **1.3.5 Sous-programme :** Soins intermédiaires et soins de longue durée
    - **1.3.5.1 Sous-sous-programme :** Établissements non ministériels – Programme pour l'autonomie des anciens combattants
    - **1.3.5.2 Sous-sous-programme :** Établissements non ministériels – Soins de longue durée
  - **1.3.6 Sous-programme :** Hôpital Sainte-Anne

2 Résultat stratégique : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance

- **2.1 Programme :** Programme Le Canada se souvient
  - **2.1.1 Sous-programme :** Éducation et sensibilisation du public
  - **2.1.2 Sous-programme :** Cérémonies et activités
  - **2.1.3 Sous-programme :** Partenariats et ententes de collaboration
  - **2.1.4 Sous-programme :** Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières
  - **2.1.5 Sous-programme :** Programme de funérailles et d'inhumation

3 Résultat stratégique : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants[1]

- **3.1 Programme :** Bureau de l'ombudsman des vétérans

Services internes d'Anciens Combattants Canada

[1] Le Portefeuille inclut Anciens Combattants Canada et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA). Le Bureau de l'ombudsman des vétérans fournit de l'information et un service d'aiguillage, et traite les plaintes, les questions d'ordre systémique et les nouveaux enjeux relatifs aux programmes et aux services fournis ou administrés par Anciens Combattants Canada. Le Bureau examine également les questions d'ordre systémique liées au TACRA.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Offrir des soins et des services adaptés aux vétérans, aux membres des Forces armées canadiennes, à leurs familles et à la GRC	Nouveau	Résultat stratégique 1 Programmes ▪ 1.1 Indemnité d'invalidité et de décès ▪ 1.2 Programme de soutien financier ▪ 1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
Anciens Combattants Canada existe pour aider les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Concentrer les efforts du sur trois piliers principaux, centrés sur le vétéran, la transition et l'excellence du service :
  - Veiller à ce que le vétéran soit au cœur des activités du Ministère, mettant son bien-être avant tout.
  - Assurer une intégration entre les programmes et les services de transition de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada, de façon à éliminer les complexités entre les deux organisations qui nuisent à l'accès aux avantages au cours de la transition.
  - Viser l'excellence du service et faciliter l'accès aux services en réduisant la paperasse et les lourdeurs administratives.

- Exécuter la réponse du gouvernement du Canada aux recommandations formulées dans les principaux rapports, comme celui du Comité permanent des anciens combattants intitulé *La Nouvelle Charte des anciens combattants : Allons de l'avant* et le *Rapport de l'automne 2014 du vérificateur général du Canada – Chapitre 3 : Les services de santé mentale pour les vétérans.*

- Mettre en œuvre les initiatives soulignées dans le *Plan d'action sur les services de santé mentale offerts aux vétérans.*

- Mettre en œuvre des projets pour améliorer les possibilités d'emploi offertes aux vétérans dans les secteurs privé et public, y compris les modifications législatives proposées pour que les vétérans aient un meilleur accès aux emplois dans la fonction publique fédérale.

- Dans le cadre du Plan de sensibilisation annuel d'ACC 2015-2016, étudier des façons d'accroître les activités de sensibilisation et de participation avec les principaux intervenants, les vétérans et leurs familles et avec d'autres partenaires.

- Améliorer et élargir la capacité de recherche d'ACC afin de mieux comprendre l'expérience de transition des vétérans canadiens et de leurs familles et ainsi adapter davantage les services à leurs besoins.
- Renforcer la relation qui existe entre le Ministère et la GRC pour aider ses membres.
- Remettre l'emphase sur les employés, ce qui aura pour résultat de les rendre plus engagés et habilités, ayant les compétences nécessaires pour fournir le service excellent et attentionné auquel les vétérans s'attendent.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Honorer ceux et celles qui ont servi le Canada	En cours	Résultat stratégique 2 Programme ▪ 2.1 Programme Le Canada se souvient

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Un élément important du mandat d'ACC est d'exprimer l'immense gratitude de la nation à l'égard de ceux et celles qui ont protégé les valeurs canadiennes et ont contribué à l'essor de notre nation en temps de guerre, de conflit armé et de paix. Les vétérans, tant ceux du temps de guerre que de l'ère moderne, sont directement liés à l'histoire et à l'identité canadienne. Nous devons les honorer et préserver leur héritage. ACC renforcera son engagement à perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices des personnes qui ont servi, et de celles qui continuent de servir notre pays.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Établir des partenariats avec les collectivités du pays, de sorte que les Canadiens aient la possibilité de participer activement aux activités commémoratives.
- Collaborer avec divers partenaires de la fonction publique fédérale ou d'ailleurs pour coordonner les initiatives commémoratives d'envergure nationale et internationale, y compris un centre permanent d'interprétation à Vimy, en France, et un monument national commémoratif de la mission du Canada en Afghanistan à Ottawa.
- Planifier et se préparer pour des activités visant à souligner les importants anniversaires de la Première et de la Seconde Guerres mondiales, tels que les centenaires des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel en 2016 et de la bataille de la crête de Vimy en 2017.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Transfert de l'Hôpital Sainte-Anne	En cours	Résultat stratégique 1 Programmes ▪ 1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion o Sous-programme 1.3.6 Hôpital Sainte-Anne

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le gouvernement du Canada a pour politique, depuis longtemps déjà, de transférer ses hôpitaux aux provinces, et respectant ainsi les compétences provinciales pour ce qui est des soins de santé. L'Hôpital Sainte-Anne est le dernier hôpital pour vétérans appartenant encore au gouvernement fédéral.

Le transfert de cet établissement au gouvernement du Québec présente de nombreux avantages : expertise de l'Hôpital Sainte-Anne en matière de gériatrie et de psychogériatrie; optimisation des offres d'emploi pour le personnel courant; augmentation de l'espace hospitalier pour des patients autres que les vétérans. La priorité du gouvernement du Canada, avant et après le transfert de l'Hôpital Sainte-Anne, est de s'assurer que les vétérans admissibles conservent leur priorité d'accès aux lits, et continuent de recevoir des soins exceptionnels ainsi que des services dans la langue officielle de leur choix.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Offrir aux vétérans un accès prioritaire aux soins et aux services de haute qualité et veiller à ce que les intérêts des employés et les langues officielles demeurent des considérations importantes.

- Veiller à ce que les vétérans, les employés et les autres intervenants soient informés du processus.

- Maximiser la capacité de l'Hôpital Sainte-Anne, de sorte à continuer d'offrir des soins et des services, et de maintenir le niveau d'expertise de son personnel.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Favoriser le traitement juste de la communauté des vétérans	En cours	Résultat stratégique 3 Programme ▪ 3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
Le Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) se veut la voix indépendante de tous ceux et celles qui reçoivent des services du Ministère : les vétérans, les hommes et les femmes qui portent l'uniforme et leurs familles, ainsi que les membres actuels et ex-membres de la GRC. Son mandat est de veiller au respect des droits énoncés dans la *Déclaration des droits des anciens combattants*. Le BOV s'assure que ces personnes sont traitées avec équité lors d'un conflit avec le Ministère, et il veille à évaluer les résultats de ses interventions. Le BOV considère l'équité comme un résultat objectivement mesurable en termes de pertinence, de caractère suffisant et d'accessibilité des avantages et des services qui ont été mis en place pour répondre aux besoins de ces personnes qui reçoivent des services du Ministère.

Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?

- Intervenir de façon précoce dans les questions portées à l'attention du BOV, de sorte que la résolution des plaintes, le traitement des demandes de renseignements et les aiguillages soient effectués en temps opportun.
- Se pencher sur les problèmes émergents et d'ordre systémique touchant les programmes d'Anciens Combattants Canada et leur prestation.
- Mobiliser les vétérans, les militaires actifs, la GRC, les familles de même que les Canadiens par l'entremise des médias sociaux et de consultations publiques dans le but de renseigner les gens et de discuter des enjeux et des priorités des vétérans.
- Répondre de façon indépendante aux demandes par l'entremise de la *Loi sur l'accès à l'information*[v] et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[vi].

Analyse des risques

Principaux risques

Anciens Combattants Canada continue de concentrer ses efforts sur l'amélioration de la qualité et de la rapidité du service offert, tout en s'assurant que les vétérans et leurs familles continuent de recevoir le soutien dont ils ont besoin en temps opportun. Aider les vétérans à réussir leur transition à la vie civile est extrêmement important pour le Ministère, qui sert bon nombre de vétérans de l'ère moderne. Pour ce faire, le Ministère continue de se servir de la gestion intégrée de risque dans toutes ses activités de planification, d'établissement de priorités et d'évaluation de rendement.

Le tableau ci-dessous indique les trois principaux risques externes du Ministère et les mesures qui sont prises pour les atténuer.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Les efforts du Ministère en vue de réduire la paperasse et d'améliorer la rapidité de la prise de décision pour les avantages et services qu'il offre peuvent ne pas répondre aux attentes des vétérans.	Anciens Combattants Canada : • continuera à harmoniser le processus de décision pour les vastes programmes comme les pensions et les indemnités d'invalidité; • mettra en œuvre des initiatives de formation nationales pour améliorer encore davantage les services offerts aux vétérans; • collaborera avec le ministère de la Défense nationale et ses autres partenaires pour assurer une prestation sans heurts d'avantages et de services.	Résultat stratégique 1
Les vétérans peuvent avoir trop peu d'information sur les programmes et les services qui leur sont offerts pour accéder à ceux-ci.	Anciens Combattants Canada : • améliorera la visibilité et le profil de l'information contenue sur son site Web concernant les programmes et les services; • révisera davantage la correspondance ministérielle pour s'assurer qu'elle est claire et facile à comprendre; • s'assurera que son personnel a accès à des outils et des renseignements à jour et clairs, qui lui permet de fournir un excellent service aux vétérans.	Résultat stratégique 1

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Le transfert réussi de l'Hôpital Sainte-Anne au gouvernement du Québec pourrait ne pas se produire en 2015-2016.	Anciens Combattants Canada continue de : • travailler diligemment avec le gouvernement du Québec pour un transfert réussi de l'Hôpital, tout en assurant un excellent service pour les vétérans; • assurer que les employés sont tenus au courant des développements et qu'ils sont appuyés pendant qu'ils se préparent pour le transfert.	Résultat stratégique 1 Sous-programme 1.3.6

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Anciens Combattants Canada	3 516 298 303	3 492 417 103	3 485 572 900	3 455 353 472
Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 779 872	5 779 872	5 775 308	5 775 308

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Anciens Combattants Canada	2 761,8	2 758,4	2 758,4
Bureau de l'ombudsman des vétérans	38,0	38,0	38,0

Sommaire du rendement budgétaire

Anciens Combattants Canada exécute son mandat en fonction de trois résultats stratégiques :

Résultat stratégique 1
Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles.
Les programmes associés à ce résultat stratégique représentent près de 97 % des dépenses prévues par le Ministère en 2015-2016. La tendance des dernières années devrait se poursuivre au cours des trois années à venir, soit une augmentation des dépenses liées aux programmes de soutien financier. Cela est dû à l'augmentation de la demande de soutien du revenu et d'avantages de retraite supplémentaires par les vétérans des Forces armées canadiennes.

Résultat stratégique 2
Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.
Le Ministère dirigera et appuiera bon nombre de cérémonies au Canada et à l'étranger en hommage aux vétérans et aux morts de guerre du Canada. Des activités sont prévues afin de souligner des anniversaires comme le centenaire de la bataille d'Ypre / Saint-Julien, la campagne de Gallipoli et le 70e anniversaire de la libération des Pays-Bas. Le Ministère continuera à travailler à la construction d'un nouveau centre d'interprétation que l'on prévoit ouvrir au Mémorial national du Canada à Vimy, en France, en 2017.

Résultat stratégique 3
Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.
Au cours des trois prochaines années, les dépenses prévues par le Bureau de l'ombudsman des vétérans devraient rester passablement stables.

Services internes d'ACC
Le Ministère doit également voir aux frais associés à ses services internes. Ces dépenses appuient la prestation des programmes et les obligations ministérielles de l'organisation. Comme il est illustré dans le tableau sommaire de la planification budgétaire, les dépenses projetées en 2014-2015 et les dépenses prévues de 2015-2016 à 2017-2018 révèlent une baisse comparativement aux dépenses réelles des années qui ont précédé. Ces réductions découlent d'économies permanentes de fonctionnement. Les dépenses réelles en 2013-2014 tiennent également compte de coûts ponctuels associés aux répercussions du remaniement de l'effectif et du règlement de certaines conventions collectives.

Le Ministère a modifié son modèle d'affectation des équivalents temps plein (ETP) dans l'architecture d'alignement des programmes, afin d'y indiquer plus exactement où sont situées les ressources pour servir les vétérans. En conséquence, il pourrait y avoir des variations importantes dans le nombre d'ETP de certains secteurs de programme comparativement aux années précédentes.

On peut trouver ci-dessous les dépenses prévues en regard des trois résultats stratégiques et des services internes.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Mieux être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles							
1.1 Indemnités d'invalidité et de décès	2 141 827 143	2 099 828 254	2 039 158 620	2 075 599 433	2 075 599 433	2 055 439 887	2 015 547 387
1.2 Programme de soutien financier	120 356 006	163 442 979	198 220 661	228 636 029	228 636 029	254 152 298	279 701 898
1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion[2]	1 095 616 261	1 118 351 751	1 043 019 246	1 094 951 813	1 071 070 613	1 062 766 538	1 051 339 439
Résultat stratégique 1 Sous-total	**3 357 799 410**	**3 381 622 984**	**3 280 398 527**	**3 399 187 275**	**3 375 306 075**	**3 372 358 723**	**3 346 588 724**
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance							
2.1 Programme Le Canada se souvient	42 969 111	41 150 530	48 926 344	50 557 923	50 557 923	47 029 991	42 580 562
Résultat stratégique 2 Sous-total	**42 969 111**	**41 150 530**	**48 926 344**	**50 557 923**	**50 557 923**	**47 029 991**	**42 580 562**
Résultat stratégique 3 : Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants							
3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 073 438	4 953 006	5 290 009	5 779 872	5 779 872	5 775 308	5 775 308
Résultat stratégique 3 Sous-total	**5 073 438**	**4 953 006**	**5 290 009**	**5 779 872**	**5 779 872**	**5 775 308**	**5 775 308**
Services internes d'ACC							
Services internes Sous-total	**80 385 882**	**85 846 369**	**66 079 710**	**66 553 105**	**66 553 105**	**66 184 186**	**66 184 186**
Total	**3 486 227 841**	**3 513 572 889**	**3 400 694 590**	**3 522 078 175**	**3 498 196 975**	**3 491 348 208**	**3 461 128 780**

Les données démographiques de la population de vétérans sont en voie de changer, à l'effet que la demande de programmes destinés aux vétérans du temps de guerre diminue, tandis que la demande de programmes liés à la Nouvelle Charte des anciens combattants continue d'augmenter.

[2] Les dépenses prévues au programme de soins de santé et aux services de réinsertion illustrent le fait que le transfert de l'Hôpital Sainte-Anne n'est pas complété. Le Budget principal des dépenses de 2015-2016 inclut tous les coûts associés au transfert de l'Hôpital, mais les dépenses prévues dans le cadre du présent rapport incluent le fonctionnement de l'Hôpital.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[vii]
(en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
1) Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles	1.1 Indemnités d'invalidité et de décès	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	2 075 599 433
	1.2 Programme de soutien financier	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	228 636 029
	1.3 Programme de soins de santé et services de réinsertion	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	1 071 070 613
2) Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance	2.1 Programme Le Canada se souvient	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	50 557 923
3) Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants	3.1 Bureau de l'ombudsman des vétérans	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	5 779 872

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	2 310 015 334
Affaires sociales	1 121 628 536
Affaires internationales	—
Affaires gouvernementales	—

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

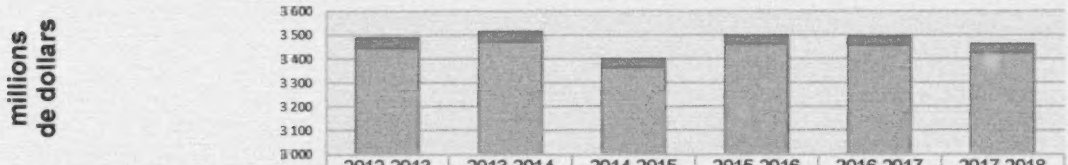

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporaires – anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	42	42	36	35	35	35
Crédits votés	3 445	3 472	3 365	3 463	3 456	3 426

Le budget d'Anciens Combattants Canada fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande ainsi que sur le besoin et l'admissibilité des vétérans. Autrement dit, les vétérans reçoivent les avantages auxquels ils ont droit, que le nombre de demandeurs s'élève à 10 ou à 10 000.

Les dépenses totales prévues d'Anciens Combattants Canada pour l'exercice 2015-2016 sont de 3,5 milliards de dollars. La majorité des dépenses projetées (98,1 %) servira à atteindre les résultats escomptés des trois objectifs stratégiques avec seulement 1,9 % étant affecté aux services internes. Les dépenses prévues sont appelées à diminuer légèrement au cours des deux prochaines années selon une légère baisse de 0,2 % (6,8 millions de dollars) en 2016-2017 et une autre de 0,9 % (30,2 millions de dollars) en 2017-2018 selon les projections en vigueur.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits d'Anciens Combattants Canada, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016* [viii] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 :
Mieux-être financier, physique et mental des vétérans admissibles

Programme 1.1 : Indemnités d'invalidité et de décès

Description : Ce programme vient en aide aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes, et aux membres de leurs familles – survivants, conjoints ou conjoints de fait, personnes à leur charge – ainsi qu'aux civils admissibles dont la vie a été affectée de manière permanente à la suite de services rendus à leur pays. Pour reconnaître les conséquences des invalidités ou décès liées aux services rendus, une indemnité est versée sous la forme d'une pension d'invalidité mensuelle, d'indemnités d'invalidité forfaitaires et d'allocations mensuelles. Le montant est accordé en fonction de la gravité de l'incapacité et de son impact sur le fonctionnement quotidien. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 075 599 433	2 075 599 433	2 055 439 887	2 015 547 387

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
530,6	529,2	529,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les invalidités liées au service des vétérans admissibles sont reconnues	Le pourcentage de premières demandes de prestations d'invalidité entraînant une décision favorable	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Prenant appui sur les améliorations déjà apportées, le Ministère continuera à :

- simplifier les processus dans le but de rendre plus rapidement les décisions sur les prestations d'invalidité versées aux vétérans;
- simplifier les lettres de décision relatives aux invalidités et les formulaires de demande connexes pour les rendre plus faciles à comprendre;
- élargir les services en ligne pour les vétérans grâce à *Mon dossier ACC*.

Sous-programme 1.1.1 : Programme de pension d'invalidité

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, aux survivants et personnes à leur charge ainsi qu'aux civils admissibles qui subissent les effets d'une invalidité ou d'une mort imputables au service militaire. Une indemnité est versée sous la forme d'une pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires en raison de leur état sont indemnisés et peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires qui ressentent les effets d'une invalidité dans leur vie personnelle que ce soit pour leurs vêtements, les besoins d'assistance pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est donnée mensuellement. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 491 627 234	1 441 076 540	1 393 878 248

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
203,4	202,8	202,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de pension d'invalidité	Le pourcentage de décisions d'invalidité rendues en 16 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère :

- mettra à profit la réussite du modèle décisionnel simplifié pour les cas d'hypoacousie ou d'acouphènes, de problème à un genou et de certaines affections mentales où les demandes passent directement au décideur, en élaborant des modèles décisionnels semblables pour les cas d'invalidité faisant l'objet d'une demande pour traumatisme articulaire répétitif;
- collaborera avec le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes pour définir la nature et la fréquence des tâches associées aux spécialités professionnelles militaires communes et intégrer ces détails dans les descriptions de travail militaire. Ces renseignements aideront les décideurs d'ACC à établir des relations entre les invalidités faisant l'objet d'une demande et certains postes militaires.

Sous-Sous-programme 1.1.1.1 : Pensions d'invalidité

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, aux survivants et aux personnes à leur charge, ainsi qu'aux civils qui subissent les effets d'une invalidité ou d'une mort imputable au service militaire. En vertu de la *Loi sur les pensions*, une indemnité est versée sous la forme d'une pension d'invalidité mensuelle. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 393 973 759	1 351 294 351	1 310 721 656

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
180,3	179,8	179,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement les paiements de leur pension d'invalidité	Le pourcentage de paiements traités dans la semaine suivant la décision favorable concernant une première demande de pension d'invalidité	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le temps requis au traitement des paiements de pension d'invalidité et de produire des rapports à ce sujet en utilisant les processus de déroulement du travail et les outils de surveillance de la charge de travail qui ont été établis récemment. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Sous-Sous-programme 1.1.1.2 : Allocation d'incapacité exceptionnelle

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006 ainsi qu'aux civils admissibles qui subissent les effets d'une invalidité imputable au service militaire entraînant des besoins de santé exceptionnels. Les bénéficiaires d'une pension correspondant à 98 % ou plus du taux de pension et qui souffrent d'une incapacité exceptionnelle causée ou découlant de l'invalidité pour laquelle ils reçoivent une pension ont droit à une indemnité mensuelle. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
14 540 451	13 841 609	13 204 804

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5,1	5,1	5,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur allocation d'incapacité exceptionnelle	Le pourcentage de décisions sur les allocations d'incapacité exceptionnelle rendues en 12 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le temps requis au traitement des demandes d'allocation d'incapacité exceptionnelle et de produire des rapports à ce sujet. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Sous-Sous-programme 1.1.1.3 : Allocation de traitement

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, ainsi qu'aux civils admissibles qui subissent les effets d'une invalidité imputable au service militaire. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires en raison de leur état sont indemnisés et peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins correspondant à 100 % du taux de pension. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
768 363	768 402	768 701

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1,3	1,3	1,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles sont indemnisés pendant les périodes de soins aigus en raison de leur affection indemnisée	Le nombre de personnes ayant reçu une allocation pour soins pendant l'année financière	175	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le nombre de bénéficiaires de l'allocation de traitement et de produire des rapports à ce sujet. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Sous-Sous-programme 1.1.1.4 : Autres allocations

Description : Ce programme, en guise de reconnaissance, donne une compensation aux membres et aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, ainsi qu'aux civils admissibles qui vivent avec une invalidité attribuable au service. Ce programme reconnaît et indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité qui ressentent les effets particuliers qu'une invalidité peut avoir sur leurs vêtements. Les bénéficiaires d'une indemnisation frappés d'une invalidité totale, attribuable ou non au service militaire, et qui requièrent des soins reçoivent une aide pour soins sous forme d'une allocation mensuelle. L'aide aux études peut être donnée aux personnes à la charge de vétérans décédés en raison de leur service militaire ou qui touchaient une indemnisation au taux de 48 % ou plus au moment de la mort. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
82 344 661	75 172 178	69 183 087

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16,6	16,6	16,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'indemnité spéciale pour une allocation de vêtements et une allocation pour soins	Le pourcentage de décisions au sujet de l'indemnité spéciale (allocation pour soins, allocation de vêtements) rendues en 6 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le temps requis au traitement des demandes d'allocation pour soins et d'allocation vestimentaire et de produire des rapports à ce sujet. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Sous-programme 1.1.2 : Programme d'indemnités d'invalidité

Description : Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1er avril 2006, ce programme reconnaît et indemnise les membres et les vétérans admissibles des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, les conjoints ou conjoints de fait survivants ainsi que les enfants à la charge. Les indemnités sont données en cas de décès, de détention et pour les effets non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les effets d'une déficience permanente sur la vie des membres des Forces armées canadiennes, des vétérans et de leurs familles. Ce programme reconnaît et indemnise également les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pour les effets particuliers d'une invalidité sur leurs vêtements. Cette indemnité est donnée sous la forme d'une somme d'argent et une allocation mensuelle pour vêtements. Une aide aux études est prévue pour les enfants ou les personnes à la charge de membres des Forces armées canadiennes décédés en raison de leur service militaire. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
583 972 199	614 363 347	621 669 139

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
327,2	326,4	326,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'indemnité d'invalidité	Le pourcentage de décisions au sujet des indemnités d'invalidité rendues en 16 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère :

- mettra à profit la réussite du modèle décisionnel simplifié pour les cas d'hypoacousie ou d'acouphènes, de problème à un genou et d'affections mentales où les demandes passent directement au décideur, en élaborant des modèles décisionnels semblables pour les cas d'invalidité faisant l'objet d'une demande pour traumatisme articulaire répétitif;
- collaborera avec le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes pour définir la nature et la fréquence des tâches associées aux spécialités professionnelles militaires communes et intégrer ces détails dans les descriptions de travail militaire.

Sous-Sous-programme 1.1.2.1 : Indemnités d'invalidité

Description : Ce programme reconnaît et indemnise les membres et les vétérans des Forces armées canadiennes atteints d'invalidité. Dans certains cas, le programme indemnise également les conjoints ou conjoints de fait survivant ainsi que les enfants à la charge des survivants. Les indemnités sont données en cas de décès, de détention et pour les effets non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les effets d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leurs familles. Ce programme reconnaît et indemnise également les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité qui ressentent les effets particuliers qu'une invalidité peut avoir sur leurs vêtements. Cette indemnité est donnée sous la forme d'une somme d'argent et d'une allocation mensuelle. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
583 090 783	613 416 895	620 657 413

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
326,1	325,2	325,2

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement les paiements de leur indemnité d'invalidité	Le pourcentage de paiements d'une première demande d'indemnité d'invalidité, traités dans la semaine suivant la décision du vétéran relative au mode de paiement	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le temps requis au paiement des indemnités d'invalidité et de produire des rapports à ce sujet en utilisant les processus de déroulement du travail et les outils de surveillance de la charge de travail qui ont été établis récemment. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Sous-Sous-programme 1.1.2.2 : Aide aux études

Description : Le programme reconnaît et indemnise les personnes à la charge de membres des Forces armées canadiennes ou de vétérans décédés en raison de leur service militaire qui y sont admissibles. Cette aide peut être donnée pour une période de quatre ans ou 36 mois d'enseignement afin de défrayer des études universitaires, collégiales ou de commerce. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
881 416	946 452	1 011 726

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1,2	1,1	1,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les enfants à charge d'un vétéran ou militaire décédé et admissible reçoivent une aide financière pour faire des études supérieures	Le nombre d'enfants à charge ayant fait des études supérieures dans le cadre du Programme d'aide à l'éducation	75	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de surveiller le nombre de bénéficiaires du Programme d'aide à l'éducation et de produire des rapports à ce sujet. Ces données guideront les décisions stratégiques et les décisions relatives à la prestation des services aux vétérans.

Programme 1.2 : Programme de soutien financier

Description : Ce programme offre une allocation de soutien du revenu pour les anciens combattants et vétérans des Forces armées canadiennes admissibles, les civils admissibles et leurs survivants. L'objectif de ce programme est de s'assurer que les bénéficiaires profiteront d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Il reconnaît les effets du service en temps de guerre pour les anciens combattants ayant servi en temps de guerre. Ce soutien au revenu peut être versé sous forme d'une allocation mensuelle aux anciens combattants. Le programme prévoit également un soutien économique pour les vétérans des Forces armées canadiennes, leurs survivants, leur conjoint ou conjoint de fait et les personnes à leur charge. L'objectif est de contrer l'impact que pourrait avoir une fin de carrière, une blessure subie en service ou un décès sur la capacité d'un vétéran des Forces armées canadiennes à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. L'indemnité est fournie sous la forme d'un paiement de soutien du revenu mensuel. Une indemnité forfaitaire de retraite complémentaire est offerte à ceux souffrant d'une invalidité totale et permanente. Il existe aussi une allocation pour ceux qui sont atteints d'une invalidité grave et permanente. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
228 636 029	228 636 029	254 152 298	279 701 898

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
41,0	40,8	40,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le revenu des vétérans est suffisamment élevé pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux	Le pourcentage de bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus dont le revenu personnel est supérieur ou à plus ou moins 5 % de la mesure de faible revenu.	90 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera d'étudier, de modifier et d'harmoniser ses procédures courantes et ses outils pour assurer la provision en temps opportun des avantages financiers et allocations aux vétérans et autres personnes admissibles.

Sous-programme 1.2.1 : Avantages financiers

Description : Le programme apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes, aux survivants, aux conjoints ou aux conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer l'impact économique d'une fin de carrière, d'une blessure en service ou d'un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux qui sont admissibles au Programme de réadaptation; ceux qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux qui ont reçu des indemnités d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnité est fournie sous la forme de paiements mensuels de soutien au revenu. Un montant forfaitaire de prestation de retraite supplémentaire est offert à ceux qui souffrent d'une invalidité totale et permanente. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
214 098 983	240 883 133	267 304 833

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
37,1	37,0	37,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans et autres récipiendaires admissibles peuvent subvenir financièrement à leurs besoins fondamentaux	Le pourcentage de bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus dont le revenu personnel est supérieur ou à plus ou moins 5 % de la mesure de faible revenu.	90 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère établira des stratégies de mesure du rendement pour chaque sous-sous-programme d'avantages financiers, de sorte que les activités et les résultats attendus soient communiqués exactement et que des mesures soient en place pour mesurer les résultats.

Sous-Sous-programme 1.2.1.1 : Perte de revenus

Description : Ce programme reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou une invalidité imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans admissibles des Forces armées canadiennes prenant part au Programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 75 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un vétéran participant au Programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui sera versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. L'allocation de soutien du revenu peut être versée aux survivants ou aux orphelins d'un vétéran dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
162 408 421	180 238 032	197 599 652

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
19,7	19,7	19,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur allocation pour perte de revenus	Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation pour perte de revenus rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère examinera ses processus de vérification des revenus annuels gagnés par les bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus afin de déterminer et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration, y compris la simplification et les pratiques de communication.

Sous-Sous-programme 1.2.1.2 : Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes

Description : Ce programme vise à garantir que les vétérans admissibles des Forces armées canadiennes qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels pendant qu'ils cherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans qui ont achevé avec succès le Programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'ont pas encore obtenu un emploi. Les survivants et les orphelins d'un vétéran sont également admissibles sous certaines conditions. Le bénéficiaire du programme doit participer à un programme de placement approuvé et répondre aux critères de l'évaluation des revenus pour demeurer admissible. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 029 575	1 286 591	1 552 711

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
0,5	0,5	0,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère examinera ses processus opérationnels visant les bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes afin de déterminer et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration, y compris la simplification et les pratiques de communication.

Sous-Sous-programme 1.2.1.3 : Prestation de retraite supplémentaire

Description : Ce programme offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent être atteints d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du Programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un vétéran est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants ou aux orphelins d'un vétéran dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
195 018	244 026	245 086

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
0,3	0,3	0,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de prestation de retraite supplémentaire	Le pourcentage de décisions relatives à la prestation de retraite supplémentaire rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère entreprendra de développer la capacité de saisir l'admissibilité à la prestation de retraite supplémentaire et les calculs de paiement au sein de son Réseau de prestation des services aux clients (RPSC). Le Ministère pourra ainsi surveiller le rendement du programme et en faire rapport.

Sous-Sous-programme 1.2.1.4 : Allocation pour déficience permanente

Description : Ce programme tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Ainsi, ce programme vise à garantir que les vétérans admissibles des Forces armées canadiennes frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans qui perçoivent une prestation d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 465 969	59 114 484	67 907 384

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16,6	16,6	16,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation pour déficience permanente	Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation pour déficience permanente rendues en 12 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère examinera les outils et les processus opérationnels associés à l'allocation pour déficience permanente et au supplément pour déterminer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration, y compris la simplification et les pratiques de communication.

Sous-programme 1.2.2 : Allocation d'ancien combattant

Description : Ce programme représente une forme d'aide financière offerte aux anciens combattants admissibles, aux anciens combattants de la Marine marchande admissibles, aux civils admissibles et à leurs survivants, personnes à leur charge et orphelins. En reconnaissance des services en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent un revenu mensuel régulier pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'admissibilité à ce programme est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un ancien combattant ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, de revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC. Les bénéficiaires de l'allocation d'ancien combattant sont également admissibles à une aide financière du Fonds de secours en cas d'urgences ou d'événements imprévus. Ce programme est exécuté grâce à une subvention.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
14 537 046	13 269 165	12 397 065

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3,8	3,8	3,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants et leurs survivants admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'allocation d'ancien combattant	Le pourcentage de décisions relatives à l'allocation d'ancien combattant rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère examinera ses lettres relatives à l'allocation d'ancien combattant pour s'assurer qu'elles sont claires et faciles à comprendre.

Programme 1.3 : Programme de soins de santé et Services de réinsertion

Description : Ce programme vise à améliorer ou à préserver le bien-être physique, mental et social des vétérans, de certains membres de la Réserve et des civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie, et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur domicile et au sein de leur collectivité. Ce programme donne accès à des services d'aide à l'emploi, à des soins de santé, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 094 951 813	1 071 070 613	1 062 766 538	1 051 339 439

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 457,5	1 455,7	1 455,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles sont en mesure de rester chez eux et dans leur collectivité	Le pourcentage des vétérans bénéficiant des services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) qui restent chez eux	90 %	le 31 mars 2016
Les paiements relatifs aux prestations de soins de santé et d'avantages médicaux sont traités rapidement et efficacement de sorte à réduire le fardeau financier des vétérans	Le pourcentage de paiements traités pour des prestations de soins de santé versées directement aux fournisseurs de services (réduction des dépenses que les vétérans paient de leur poche)	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Les outils en ligne associés au nouveau contrat du Service fédéral de traitement des demandes de soins de santé apporteront aux participants du programme un accès aux principaux renseignements, comme l'état de leurs demandes et qui sont les fournisseurs de services au sein de leur collectivité.

Une transition réussie de la vie militaire à la vie civile repose sur trois facteurs principaux : la santé, la famille et l'emploi au civil. Le Ministère se penchera sur ces trois facteurs, en commençant par intégrer les avantages et les services d'ACC et des FAC pour faciliter une transition en douceur.

Sous-programme 1.3.1 : Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle

Description : Ce programme fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à réintégrer la vie civile. L'objectif de ce programme est le rétablissement des fonctions dans les domaines suivants : santé physique, fonctions psychologiques et sociales, employabilité et qualité de vie. Le Programme de réadaptation est exécuté dans le cadre d'un processus de gestion de cas, et les participants admissibles reçoivent des services et des avantages offerts par des fournisseurs de services communautaires. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles à recevoir des services de réadaptation et d'assistance professionnelle. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
46 221 183	48 446 923	50 395 356

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
185,4	185,0	185,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande au titre du Programme de réadaptation	Le pourcentage de décisions d'admissibilité au Programme de réadaptation rendues en 2 semaines	80 %	le 31 mars 2016
Les vétérans admissibles et d'autres bénéficiaires du programme ont une employabilité améliorée.	Le pourcentage des participants à la réadaptation ayant mené à terme leur plan professionnel qui peuvent être employés	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de revoir, de modifier et de simplifier les processus opérationnels et les outils favorisant la prestation de services en temps opportun aux participants du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Sous-programme 1.3.2 : Services de transition de carrière

Description : Ce programme vise à appuyer la transition des vétérans et des survivants admissibles vers la vie civile, en leur offrant l'accès à des services qui les aideront à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour se préparer à obtenir un emploi civil convenable et à se doter d'un plan à cette fin. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence 1 000 $ à vie, taxes incluses, pour ces services. Ce programme a recourt au financement du paiement de transfert suivant : Services de transition de carrière.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
76 666	89 677	98 760

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
0,4	0,4	0,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande de services de transition de carrière	Le pourcentage de décisions d'admissibilité aux services de transition de carrière rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère modifiera la Stratégie de mesure du rendement du programme, de sorte que des mesures soient mises en place pour surveiller le rendement des résultats du programme et que les normes de service publiées soient communiquées correctement.

Sous-programme 1.3.3 : Avantages pour soins de santé

Description : En reconnaissance de leur service au Canada, ce programme fournit aux vétérans, à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants, aux personnes à leur charge et à d'autres personnes admissibles, l'accès aux avantages médicaux qui sont considérés convenables pour leurs besoins de santé évalués. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
338 502 281	342 032 824	344 429 029

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
269,4	268,7	268,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande d'avantages pour soins de santé	Le pourcentage de décisions d'appel relatives aux avantages pour soins de santé rendues dans un délai de 12 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère rendra plus facile pour les vétérans d'obtenir les autorisations relatives aux avantages pour soins de santé en réduisant les exigences de prescription pour certains avantages, en augmentant l'accès à des professionnels de la santé de leur collectivité et en poursuivant le renforcement des relations avec les fournisseurs de service.

Sous-Sous-programme 1.3.3.1 : Avantages pour soins de santé et services

Description : En reconnaissance de leur service au Canada, ce programme fournit aux vétérans, à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'aux survivants, personnes à charge et autres personnes admissibles des prestations de traitement afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations à domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages. Ce programme est exécuté grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
338 430 882	341 961 405	344 357 461

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
268,8	268,0	268,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les cartes d'identité des soins de santé sont distribuées aux vétérans et autres personnes admissibles rapidement	Le pourcentage de cartes de soins de santé envoyées au plus 3 semaines	90 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère :

- rendra plus facile pour les vétérans d'obtenir les autorisations relatives aux avantages pour soins de santé en réduisant les exigences de prescription pour certains avantages, en augmentant l'accès à des professionnels de la santé de leur collectivité et en poursuivant le renforcement des relations avec les fournisseurs de service;
- continuera de mettre en place un guichet unique pour toutes les révisions de premier palier ayant trait aux soins de santé, y compris les demandes de révision des décisions du Ministère ayant trait aux soins dentaires et aux prescriptions pharmaceutiques. Le Ministère pourra ainsi renforcer sa capacité nationale de simplifier les processus et continuer à rendre des décisions équitables et cohérentes.

Sous-Sous-programme 1.3.3.2 : Programme de soins de santé – RSSFP

Description : Ce programme garantit aux vétérans des Forces armées canadiennes et à leurs survivants qui n'ont aucune protection en matière de santé un accès à une assurance-maladie familiale grâce au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP). L'adhésion et la participation au régime sont volontaires, les participants paient leur propre prime et l'adhésion est soumise aux conditions du RSSFP.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
71 399	71 419	71 568

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
0,6	0,6	0,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de leur demande au titre du Régime des soins de santé de la fonction publique	Le pourcentage de décisions d'admissibilité au sujet du Régime des soins de santé de la fonction publique rendues en 4 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

- Les vétérans et d'autres demandeurs pourront obtenir des formulaires de demande de participation au Régime de soins de santé de la fonction publique au moyen de *Mon dossier ACC*, le service en ligne du Ministère.
- Le Ministère élaborera une stratégie de mesure du rendement pour s'assurer que des mesures sont en place pour surveiller l'atteinte des résultats du programme et que les normes de service publiées sont communiquées.

Sous-programme 1.3.4 : Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Description : Ce programme accorde aux vétérans, à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'à certains survivants et principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et d'entretien du terrain. Le programme est financé grâce à des subventions et à des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
338 442 682	331 497 663	323 805 010

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
171,2	170,8	170,8

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les besoins des vétérans admissibles aux soins à domicile sont comblés	Le pourcentage de bénéficiaires du PAAC indiquant qu'ils dépendent du PAAC pour vivre de manière autonome chez eux et dans leur collectivité	80 %	le 31 mars 2016
	Le pourcentage des vétérans ou autres personnes indiquant que le PAAC répond à leurs besoins	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Concernant son très fructueux Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère continuera :

- d'élargir l'utilisation de la technologie pour exécuter les services plus efficacement;
- d'examiner, de modifier et de simplifier les processus opérationnels afin de réduire le fardeau administratif et de veiller à l'efficacité du service et à sa prestation en temps opportun;
- de veiller à ce que les résultats attendus au programme soient surveillés;
- d'examiner les lettres connexes aux programmes pour s'assurer qu'elles sont faciles à comprendre.

Sous-Sous-programme 1.3.4.1 : PAAC – Soins à domicile et autres services

Description : Ce programme fournit de l'assistance aux vétérans, à certains membres de la Réserve et civils admissibles, ainsi qu'à leurs survivants et principaux dispensateurs de soins, en vue de les aider à demeurer en santé et à vivre de manière autonome dans leur résidence et leur collectivité. Les services et les avantages offerts comprennent les services de santé et de soutien, les services de soins personnels, les services d'entretien ménager, de nutrition et d'entretien du terrain. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins sont admissibles aux services de nutrition et d'entretien du terrain. Ce programme est exécuté grâce à des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
334 618 335	327 828 520	320 303 751

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
158,7	158,3	158,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles peuvent obtenir les services du PAAC dont ils ont besoin	Le pourcentage des vétérans ou autres personnes indiquant qu'ils parviennent à trouver des ressources pour leur fournir les services du PAAC dont ils ont besoin	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Concernant son très fructueux Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère continuera :

- d'élargir l'utilisation de la technologie pour exécuter les services plus efficacement;
- d'examiner, de modifier et de simplifier les processus opérationnels afin de réduire le fardeau administratif et de veiller à l'efficacité du service et à sa prestation en temps opportun;
- de veiller à ce que les résultats attendus au programme soient surveillés;
- d'examiner les lettres connexes aux programmes pour s'assurer qu'elles sont faciles à comprendre.

Sous-Sous-programme 1.3.4.2 : PAAC – Autres services

Description : Ce programme fournit une aide financière aux vétérans, à certains membres de la Réserve et civils admissibles pour les aider à demeurer en santé et à vivre de manière autonome dans leur résidence et leur collectivité. Les services et les avantages offerts comprennent les soins ambulatoires (évaluation de la santé ainsi que services diagnostiques, sociaux et récréatifs), le transport entre la résidence principale et le lieu de l'activité sociale ou le service de transport en commun approprié le plus près ainsi que les adaptations au domicile nécessaires pour aider le client à s'acquitter des activités courantes de la vie quotidienne. Ce programme est exécuté grâce à des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 824 347	3 669 143	3 501 259

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12,5	12,5	12,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles peuvent obtenir les services du PAAC dont ils ont besoin	Le pourcentage des vétérans ou autres personnes indiquant qu'ils parviennent à trouver des ressources pour leur fournir les services du PAAC dont ils ont besoin	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Concernant son très fructueux Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère continuera :

- d'élargir l'utilisation de la technologie pour exécuter les services plus efficacement;
- d'examiner, de modifier et de simplifier les processus opérationnels afin de réduire le fardeau administratif et de veiller à l'efficacité du service et à sa prestation en temps opportun;
- de veiller à ce que les résultats attendus au programme soient surveillés;
- d'examiner les lettres connexes aux programmes pour s'assurer qu'elles sont faciles à comprendre.

Sous-programme 1.3.5 : Soins intermédiaires et soins de longue durée

Description : Ce programme est offert aux vétérans des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles qui ont besoin du genre de soins fournis dans un foyer de soins infirmiers. Le programme est exécuté conjointement avec les autorités sanitaires provinciales et les établissements de soins de longue durée, afin d'appuyer les vétérans admissibles dans un cadre convenable de soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et aux contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
271 757 438	264 629 088	256 540 921

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
81,8	81,6	81,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent rapidement une décision au sujet de l'aide aux soins de longue durée	Le pourcentage de décisions en matière de soins de longue durée rendues en 10 semaines	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère mettra en place un système de paiement commun pour ce programme. Le personnel de première ligne, les vétérans et les fournisseurs de services tireront tous avantage de processus opérationnels communs et plus simples pour les paiements liés aux soins de longue durée.

Sous-Sous-programme 1.3.5.1 : Établissements non ministériels – PAAC

Description : Ce programme a pour but de répondre aux besoins des vétérans et autres personnes admissibles qui requièrent des soins de longue durée. Un financement est fourni dans le cadre du Programme pour l'autonomie des vétérans dans le but d'assurer la prestation de soins intermédiaires dans des établissements locaux. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec les organismes et les centres de soins de longue durée provinciaux afin de permettre aux vétérans et autres personnes admissibles de recevoir des soins dans un établissement de santé adéquat. Ce programme tire son financement du paiement de transfert suivant : Contributions aux anciens combattants dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
62 014 555	59 607 183	56 469 285

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
48,8	48,6	48,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent dans les plus brefs délais le paiement de la contribution du Ministère pour les soins de santé.	Le pourcentage des paiements traités dans les 8 semaines suivant la décision d'approuver le soutien aux soins de longue durée pour le vétéran.	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le nouveau système en ligne du Ministère permettra une prestation plus efficace des services grâce à des heures de service élargies, à plusieurs modes d'accès à l'information sur les demandes et à un service en ligne pour les fournisseurs de services.

Sous-Sous-programme 1.3.5.2 : Établissements non ministériels – Soins de longue durée

Description : Ce programme vient en aide aux vétérans, aux vétérans des Forces armées canadiennes et à d'autres personnes admissibles requérant des soins infirmiers à domicile. Un financement est fourni afin d'assurer la prestation de soins intermédiaires et prolongés au moyen de lits dans des établissements locaux et lits retenus par contrat à travers le pays. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec les organismes et les centres de soins de longue durée provinciaux afin de permettre aux vétérans et autres personnes admissibles de recevoir des soins dans un établissement de santé adéquat. Ce programme est exécuté grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
209 742 883	205 021 905	200 071 636

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
33,0	32,9	32,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les vétérans admissibles reçoivent dans les plus brefs délais le paiement de la contribution du Ministère pour les soins de santé	Le pourcentage des paiements traités dans les 8 semaines suivant la décision d'approuver le soutien aux soins de longue durée pour le vétéran.	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera d'améliorer le programme de soins de longue durée et de simplifier les processus de prestation des soins de longue durée à l'intention des vétérans partout au pays. Il harmonisera ses processus de paiement des soins de longue durée avec les processus qui ont cours pour le volet des soins intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Sous-programme 1.3.6 : Hôpital Sainte-Anne

Description : L'Hôpital Sainte-Anne offre du soutien aux anciens combattants, aux vétérans et membres des Forces armées canadiennes et aux civils admissibles pour répondre à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. L'Hôpital offre aux anciens combattants et aux civils admissibles des soins de longue durée et des services de relève de grande qualité, ainsi qu'un large éventail de programmes. Grâce à son Centre de jour, l'Hôpital est en mesure d'offrir des services de soutien aux personnes qui habitent encore dans leur collectivité et, par l'entremise du Centre Sainte-Anne, il offre des services de santé mentale aux vétérans et membres des Forces armées canadiennes. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
76 070 363	76 070 363	76 070 363

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
749,3	749,3	749,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les anciens combattants admissibles reçoivent des soins de longue durée et des services de soutien	Le pourcentage de patients indiquant qu'ils sont très satisfaits ou satisfaits dans le cadre du questionnaire sur la satisfaction (pointage global)	80 %	le 31 mars 2016
	Le taux de plainte par 1 000 jours-patient	0,67	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Les deux niveaux de gouvernement collaborent toujours en vue de réussir le transfert, tout en continuant à se concentrer sur les priorités établies : la qualité des soins et des services offerts aux vétérans dans la langue officielle de leur choix; et la protection des intérêts des employés qui continuent de servir les résidents de l'Hôpital avec dévouement. Les objectifs principaux seront de confirmer la date de transfert, de communiquer cette information en temps opportun et de prendre les mesures nécessaires pour traiter toute implication connexe. Le gouvernement du Canada demeure fermement résolu à transférer l'Hôpital Sainte-Anne.

Résultat stratégique 2:
Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

Programme 2.1: Programme Le Canada se souvient

Description : Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. En vertu du Décret C.P. 1965 688, ce programme veille à ce que les vétérans et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du programme Le Canada se souvient favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés des efforts des vétérans et de ceux qui sont morts en service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les vétérans canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des vétérans sont préservés pour toujours au nom des Canadiens, et les successions des vétérans obtiennent une aide financière pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des vétérans et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce aux budgets de fonctionnement, et à des subventions et des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 557 923	50 557 923	47 029 991	42 580 562

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
96,0	96,0	96,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cible	Date de réalisation
Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts en service sont honorés et le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices est préservé	Le pourcentage des Canadiens d'avis que les activités commémoratives d'Anciens Combattants Canada rendent efficacement hommage aux vétérans et à ceux qui sont morts au combat et qu'elles préservent le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices	70 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En collaboration avec des partenaires partout au Canada et à l'étranger, Anciens Combattants Canada planifiera et exécutera diverses activités commémoratives, y compris des projets pour souligner les importants anniversaires militaires, comme les 100e et 75e anniversaires de la Première et de la Seconde Guerres mondiales.

Anciens Combattants Canada favorisera la participation des Canadiens à la commémoration, en particulier chez les jeunes, dans le cadre d'activités éducatives. Le Ministère continuera également de travailler à des projets commémoratifs à plus long terme. Par exemple, pour enrichir l'expérience des visiteurs au Mémorial national du Canada à Vimy en France, un centre permanent d'interprétation y ouvrira ses portes en 2017. Il est également prévu de dévoiler en 2017 un monument national commémoratif de la mission du Canada en Afghanistan créé comme lieu où les Canadiens pourront se recueillir et se rassembler pour souligner l'importance nationale de la mission et des sacrifices de ceux qui ont servi.

ACC renforcera son engagement à perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices des personnes qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire et de paix.

Sous-programme 2.1.1: Éducation et sensibilisation du public

Description : Les connaissances du public sont une composante essentielle du volet visant à rendre hommage et à préserver le souvenir des réalisations et des sacrifices des vétérans du Canada et de ceux qui sont morts en service. Ce sous-programme aide à accroître les connaissances du public grâce à l'élaboration et à la distribution de ressources axées sur l'histoire militaire canadienne et le Souvenir, ainsi que des produits promotionnels comme des affiches et des épinglettes. Des ressources d'apprentissage sont élaborées et distribuées gratuitement, des outils multimédias et interactifs sont mis à la disposition du public sur le site Web d'Anciens Combattants Canada, et des outils médiatiques et sociaux sont utilisés pour atteindre un plus vaste auditoire. L'accroissement des connaissances et de la sensibilisation du public sont également favorisés grâce aux visites guidées au Mémorial national du Canada à Vimy et au Mémorial de Terre-Neuve à Beaumont-Hamel, en France, et aux visites offertes en été par des guides interprètes aux visiteurs du Monument commémoratif de guerre du Canada et de la Tombe du soldat inconnu. Ce sous-programme est exécuté grâce aux budgets de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 005 927	8 392 422	5 409 120

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
40,7	40,7	40,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et les jeunes ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et des réalisations des vétérans canadiens et de ceux qui sont morts en service	Le pourcentage d'enseignants qui utilisent les ressources d'apprentissage d'ACC, indiquant que les jeunes ont une meilleure connaissance et compréhension des sacrifices et réalisations des vétérans et de ceux qui sont morts en service	80 %	le 31 mars 2016

Le financement sera augmenté dans les années fiscales 2015-2016 et 2016-2017 pour des activités telles que la construction du centre d'interprétation au Mémorial national du Canada à Vimy, en France.

Faits saillants de la planification

Apprentissage et information publique

Anciens Combattants Canada diffusera diverses ressources d'apprentissage et d'information publique à l'intention des Canadiens. On y trouvera notamment du matériel pour la Semaine des vétérans, la vidéothèque *Des héros se racontent* et le Mémorial virtuel de guerre du Canada qui rend hommage aux membres des Forces armées canadiennes qui ont été tués au cours de la mission.

Interprétation

Anciens Combattants Canada continuera de gérer divers projets d'interprétation. Dans le cadre du Programme de guides étudiants en France, de jeunes Canadiens auront la possibilité d'offrir des services d'interprétation outre-mer en cette période où le Canada se prépare à souligner le centenaire prochain de la bataille de la Somme et de la bataille de Beaumont-Hamel et celui de la bataille de la crête de Vimy.

Centre d'interprétation à Vimy

Anciens Combattants Canada continuera de travailler à la construction d'un centre permanent d'interprétation, dont l'ouverture est prévue en 2017 au Mémorial national du Canada à Vimy, en France.

Monument national commémoratif de la mission du Canada en Afghanistan

Anciens Combattants Canada travaillera avec des partenaires fédéraux pour créer le monument national commémoratif de la mission du Canada en Afghanistan, dont le dévoilement est prévu à Ottawa en 2017. Le monument, qui rendra hommage à tous ceux qui ont servi au nom de la liberté et de la sûreté en Afghanistan, sera un lieu où les Canadiens pourront se recueillir et rendre hommage.

Sous-programme 2.1.2: Cérémonies et activités

Description : Anciens Combattants Canada organise des cérémonies et des activités, tant au Canada qu'à l'étranger, afin de rappeler aux Canadiens l'héritage que nous ont laissé ceux et celles qui ont servi le Canada, et en démontrant le leadership du Canada en ce qui a trait à la reconnaissance de leur service. Anciens Combattants Canada collabore étroitement avec le secteur bénévole, les organismes quasi gouvernementaux et les organisations internationales, y compris les institutions gouvernementales étrangères, régionales et locales pour organiser des activités commémoratives, dont la Semaine des vétérans et les activités organisées pour souligner les jalons militaires importants et visant à rendre hommage à ceux et celles qui ont consenti le sacrifice ultime. Anciens Combattants Canada offre une aide pour les cérémonies d'inhumation lorsque les restes des Canadiens tombés de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale sont découverts. Des premières médailles et des médailles de remplacement de guerres mondiales sont aussi accordées afin de reconnaître les vétérans. La Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants est également décernée aux personnes qui contribuent de façon exemplaire au soin et au bien-être des vétérans et qui aident à perpétuer le souvenir de leurs contributions, de leurs sacrifices et de leurs réalisations. Ce sous-programme est exécuté grâce aux budgets de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
5 401 331	5 016 384	4 680 738

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
26,6	26,6	26,6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les principaux faits d'armes du Canada sont soulignés à l'échelle régionale, nationale et internationale	Le nombre de cérémonies et d'activités dirigées et appuyées par Anciens Combattants Canada	250	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Anciens Combattants Canada dirigera et appuiera diverses cérémonies au Canada et outre-mer en hommage aux vétérans et aux morts de guerre canadiens. Les cérémonies souligneront des anniversaires tels que le centenaire de la bataille d'Ypres / Saint-Julien et de la campagne de Gallipoli et le 70e anniversaire de la libération des Pays-Bas. Le Ministère aidera le ministère de la Défense nationale à procéder aux cérémonies d'inhumation des Canadiens tombés au combat à la Première et à la Seconde Guerres mondiales dont on a identifié les restes humains.

Dans le cadre du 75^{e} anniversaire de l'engagement du Canada à la Seconde Guerre mondiale, le Ministère continuera d'offrir des épinglettes commémoratives spéciales et des certificats de reconnaissance aux vétérans canadiens encore en vie.

Sous-programme 2.1.3: Partenariats et ententes de collaboration

Description : Anciens Combattants Canada établit des partenariats avec divers ministères, organismes sans but lucratif et entreprises, établissements d'enseignement, gouvernements provinciaux et administrations municipales, de même qu'avec des personnes morales qui partagent des responsabilités et des objectifs commémoratifs communs. Ces partenariats permettent à Anciens Combattants Canada d'accroître sa présence à l'échelle nationale et internationale, ainsi que dans des collectivités de partout au Canada. Anciens Combattants Canada accorde une aide financière par l'entremise de divers programmes. Ce sous-programme est exécuté grâce aux budgets de fonctionnement, et à des subventions et des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 484 333	3 868 950	3 510 793

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
13,7	13,7	13,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens ont plus de possibilités de participer à des activités commémoratives organisées dans les collectivités à la grandeur du pays	Le nombre de projets qui ont reçu du soutien dans le cadre du Programme de partenariat pour la commémoration	225	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Anciens Combattants Canada continuera d'établir des partenariats avec divers organismes pour appuyer les projets commémoratifs partout au Canada. Par exemple, durant la période marquant les principaux jalons des Première et Seconde Guerres mondiales, le Ministère financera des projets dans les collectivités du pays qui sensibilisent le public au service, aux sacrifices et aux réalisations d'il y a 100 ans et 75 ans.

Sous-programme 2.1.4: Entretien des monuments commémoratifs et des cimetières

Description : Ce sous-programme vise à perpétuer le souvenir des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix, en préservant pour toujours les symboles érigés à leur mémoire. Cela comprend la responsabilité de l'entretien des 14 monuments commémoratifs des deux guerres mondiales situés en Europe, de pierres tombales partout dans le monde et de deux cimetières ministériels au Canada. Les monuments commémoratifs de guerre et les sépultures de plus de 110 000 morts à la guerre en Europe sont entretenus avec la collaboration de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Ce sous-programme finance également l'entretien des tombes des canadiens morts à la guerre qui sont inhumés au Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée. Deux éléments commémoratifs uniques qui rendent hommage aux femmes et aux hommes qui sont morts en servant le Canada, soit le Mémorial virtuel de guerre du Canada et les *Livres du Souvenir*, sont également entretenus dans le cadre de ce sous-programme. Ce sous-programme est exécuté grâce aux budgets de fonctionnement, et à des subventions et des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
17 344 308	16 756 603	16 244 168

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
9,7	9,7	9,7

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les monuments, stèles funéraires et cimetières dont Anciens Combattants Canada a la responsabilité sont entretenus conformément aux normes de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et du *Manuel d'entretien technique national* d'Anciens Combattants Canada au nom de tous les Canadiens	Le nombre d'activités d'entretien dans les cimetières canadiens. Les activités d'entretien comprennent le nettoyage, les réparations générales et la stabilisation.	3 000	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Anciens Combattants Canada continuera d'entretenir et de préserver les monuments commémoratifs, les cimetières et les stèles funéraires au Canada et outre-mer.

Sous-programme 2.1.5: Programme de funérailles et d'inhumation

Description : Ce programme vise à accorder une aide financière au titre des dépenses relatives aux funérailles, à l'inhumation et aux pierres tombales des vétérans admissibles, en reconnaissance des services rendus au Canada. En vertu du *Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*[ix], l'aide financière est accessible aux vétérans décédés au service admissible, lorsque la cause du décès est liée au service militaire ou lorsque la succession n'a pas les fonds nécessaires à la tenue de funérailles, à des services d'inhumation et à des pierres tombales convenables. Le Programme de funérailles et d'inhumation est administré par le Fonds du Souvenir, une organisation indépendante sans but lucratif, au nom d'Anciens Combattants Canada. Ce sous-programme est exécuté grâce aux budgets de fonctionnement, et à des subventions et des contributions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
13 322 024	12 995 632	12 735 743

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5,4	5,4	5,4

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Du soutien financier est offert aux vétérans admissibles relativement aux dépenses de funérailles et d'inhumation	Le pourcentage de décisions qui sont rendues sur les avantages de funérailles et d'inhumation en fonction des revenus et qui sont prises dans les normes prescrites de 30 jours civils	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Anciens Combattants Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec le Fonds du Souvenir pour veiller à ce que tous les vétérans admissibles reçoivent des funérailles et une inhumation en toute dignité. Le Ministère continuera également de travailler avec les intervenants pour veiller à ce que le Programme de funérailles et d'inhumation soit connu.

Le Ministère a apporté des améliorations importantes à ce programme, notamment les suivantes :

- augmenté le financement pour les services funéraires;
- modifié les exigences pour rendre plus de vétérans admissibles.

Résultat stratégique 3:

Les droits des vétérans relativement aux services et aux avantages qui répondent à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

Programme 3.1: Bureau de l'ombudsman des vétérans

Description : Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'ombudsman des vétérans offre la possibilité d'un examen indépendant et impartial des plaintes soumises par les vétérans et d'autres personnes, c'est-à-dire les vétérans ayant servi en temps de guerre, les vétérans et les membres des Forces armées canadiennes (Force régulière et Réserve), les membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les conjoints et les conjoints de fait, les survivants et les principaux dispensateurs de soins, les autres personnes à charge et les membres de la famille admissibles, ainsi que d'autres personnes admissibles et des représentants des groupes susmentionnés. Il préconise un traitement juste et équitable des personnes pour ce qui est de l'accès aux services, aux programmes et aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. À cette fin, il leur fournit des renseignements et une orientation afin de faciliter leur accès aux programmes et aux services; examine et règle les plaintes relatives à la *Déclaration des droits des anciens combattants* et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); examine les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel); cerne et examine les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère; et fournit des renseignements et des recommandations au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
5 779 872	5 779 872	5 775 308	5 775 308

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
38,0	38,0	38,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les besoins des vétérans et autres personnes sont comblés grâce aux programmes et services d'ACC	Le pourcentage des problèmes soulevés par des vétérans et d'autres personnes qui sont pris en charge par le BOV	80 %	le 31 mars 2016
	Le pourcentage des recommandations formulées par le BOV qui sont acceptées par ACC	80 %	le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Intervention précoce

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans continuera d'apporter une aide directe par le truchement d'activités d'intervention précoce, de sorte que les plaintes, les demandes de renseignements et les renvois soient traités rapidement et correctement.

Examen et analyse stratégiques

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans concentrera ses efforts sur le règlement des questions d'actualité, l'examen des problèmes systémiques liés aux programmes du Ministère et la production de rapports à leur sujet, et l'évaluation des questions qui sont de nature complexe et la contribution à leur règlement.

Consultation publique

En poursuivant ses projets de consultation publique (y compris les médias sociaux, les assemblées publiques et les allocutions publiques) visant à favoriser la participation de membres actifs des FAC et de la GRC, de vétérans et de leurs familles et également d'autres personnes servies par Anciens Combattants Canada, le Bureau de l'ombudsman des vétérans sera davantage en mesure de définir les questions préoccupantes et les priorités d'actualité et d'informer les vétérans et d'autres intervenants à leur sujet.

Pour favoriser davantage le mieux-être de tous les vétérans, le Bureau de l'ombudsman des vétérans continuera de travailler avec le Conseil consultatif de l'ombudsman des vétérans.

Services internes d'ACC

Description : Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
66 553 105	66 553 105	66 184 186	66 184 186

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
636,7	636,7	636,7

Faits saillants de la planification

Le Ministère continuera de mettre en œuvre un modèle de prestation de services internes modernisé qui permettra de réduire le chevauchement et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble. En 2015-2016, le Ministère :

- continuera d'harmoniser ses services internes selon l'orientation du gouvernement du Canada et de Services partagés Canada, mettant à profit les initiatives déjà en place de Technologie de l'information et Gestion de l'information;
- maintiendra son engagement en matière de diversité, de langues officielles et de valeurs et d'éthique à la fonction publique tout en améliorant le service aux vétérans et l'environnement de travail pour les employés;
- remettra l'emphase sur les employés, ce qui aura pour résultat une main d'œuvre engagée et habilitée, ayant les compétences nécessaires pour fournir le service excellent et attentionné auquel les vétérans s'attendent.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Anciens Combattants Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web d'Anciens Combattants Canada[x].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	3 431 826 179	3 530 905 753	99 079 574
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	3 431 826 179	3 530 905 753	99 079 574

Le coût net estimé des opérations pour 2015-2016 est de 3 530,9 millions de dollars. Environ 91 % des dépenses prévues en 2015-2016 est versé directement aux personnes servies par ACC ou en leur nom sous forme d'indemnisation et de soutien financier, de soins de santé et d'activités commémoratives.

Veuillez visiter le site Web du Ministère pour obtenir des renseignements détaillés sur les États financiers[xi] d'Anciens Combattants Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 se trouvent sur le site Web d'Anciens Combattants Canada[xii].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Stratégie ministérielle de développement durable.
- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Dépenses fiscales et évaluations[xiii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Anciens Combattants Canada
161 rue Grafton
C.P. 7700
Charlottetown PE C1A 8M9

Sans frais : **1-866-522-2022**
www.veterans.gc.ca

Bureau de l'ombudsman des vétérans
134 rue Kent
C.P. 66
Charlottetown PE C1A 7K2

Sans frais : **1-877-330-4343**
www.ombudsman-veterans.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.
Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.
Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.
Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.
Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.
Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.
Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.
Équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.
Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.
Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.
Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.
Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.
Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.
Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à

durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/V-1/index.html

ii. *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.8/

iii. *Loi sur les pensions*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-6/index.html

iv. *Déclaration des droits des anciens combattants*, http://www.ombudsman-veterans.gc.ca/rights-droits-fra.cfm

v. *Loi sur l'accès à l'information*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/

vi. *Loi sur la protection des renseignements personnels*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/

vii. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

viii. *Budget principal des dépenses 2015-2016*, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

ix. *Règlement de 2005 sur les sépultures des anciens combattants*, http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-200/

x. Les états financiers prospectifs, http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/future-oriented-financial-statements

xi. États financiers, http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/departmental-financial-statements

xii. Liste des tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.veterans.gc.ca/fra/about-us/reports/report-on-plans-and-priorities/2015-2016/supplementary-tables

xiii. *Dépenses fiscales et évaluations*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp